

# NOTE TAUX FIXE 5,40% DECEMBRE 2023



**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

- 🔗 **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance<sup>(1)</sup>, ci-après le « titre de créance » ou le « produit ».**
- 🔗 **NOTE TAUX FIXE 5,40% DECEMBRE 2023 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type « taux ».**
- 🔗 **Durée d'investissement conseillée : 12 ans. En cas de revente avant la date d'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.**
- 🔗 **Titre de créance émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd<sup>(2)</sup> (« l'Émetteur »). L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd et de son Garant The Goldman Sachs Group, Inc<sup>(3)</sup>.**
- 🔗 **Éligibilité : Comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur et/ou le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**
- 🔗 **Période de commercialisation : Du 25/09/2023 au 21/12/2023<sup>(4)</sup>**
- 🔗 **Code ISIN : FR1459AB0746**

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

(3) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 17/07/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(4) Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 euros), la commercialisation du titre de créance « NOTE TAUX FIXE 5,40% DECEMBRE 2023 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 21/12/2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Un remboursement du capital à l'échéance (le 21 décembre 2035) dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 12 ans (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

A l'issue des années 1 à 11, l'Émetteur aura la possibilité de rappeler le Titre de Créance à son gré.

Le versement d'un coupon annuel fixe de 5,40% à l'issue des années 1 à 11. Le coupon sera payé à l'échéance ou le jour ouvré suivant.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 21/12/2023 et la date de remboursement automatique anticipé concernée ou la date d'échéance selon les cas<sup>(1)</sup>. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres « NOTE TAUX FIXE 5,40% DECEMBRE 2023 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 21/12/2023 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs conservant le titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Le titre de créance « NOTE TAUX FIXE 5,40% DECEMBRE 2023 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance « NOTE TAUX FIXE 5,40% DECEMBRE 2023 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance peut être proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et/ou le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale.



## + AVANTAGES

- ☞ De la fin de l'année 1 à la fin de l'année 11, l'Émetteur aura la possibilité de rappeler le Titre de Créance à son gré. L'investisseur pourra recevoir un coupon annuel fixe de 5,40% par année écoulée. Le coupon sera payé à l'échéance ou le jour ouvré suivant.
- ☞ De la fin de l'année 1 à la fin de l'année 12, le Titre de créance peut verser un coupon fixe de 5,40% par année écoulée à l'échéance du produit (le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 4,33% maximum).
- ☞ À l'échéance des 12 ans, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital, dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 12 ans (hors en cas de défaut de paiement, de faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant (le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 3,21%).

## - INCONVÉNIENTS

- ☞ **Un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance :**
  - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
- ☞ La garantie du capital à l'échéance ne s'applique pas en cas de défaut de paiement, de faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- ☞ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, de faillite et à une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant** (qui induit un risque de non remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance).
- ☞ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans à compter de la date d'émission (le 21 décembre 2023).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des TRA.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

De la fin de l'année 1 à la fin de l'année 11<sup>(1)</sup>, l'Émetteur aura la possibilité de rappeler le Titre de Créance à son gré, Le Titre de créance s'arrête et l'investisseur reçoit :



## MÉCANISME DE VERSEMENT DE COUPON

De la fin de l'année 1 à la fin de l'année 11 à la date de paiement correspondante<sup>(1)</sup>, l'investisseur peut recevoir (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur) :

Un coupon fixe de 5,40% par année écoulée et versé à l'échéance du produit

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

A l'échéance des 12 années, à la date de paiement<sup>(1)</sup>, l'investisseur reçoit (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur) :



*(soit un Taux de Rendement Annuel Net<sup>(1)</sup> de 3,21%)*

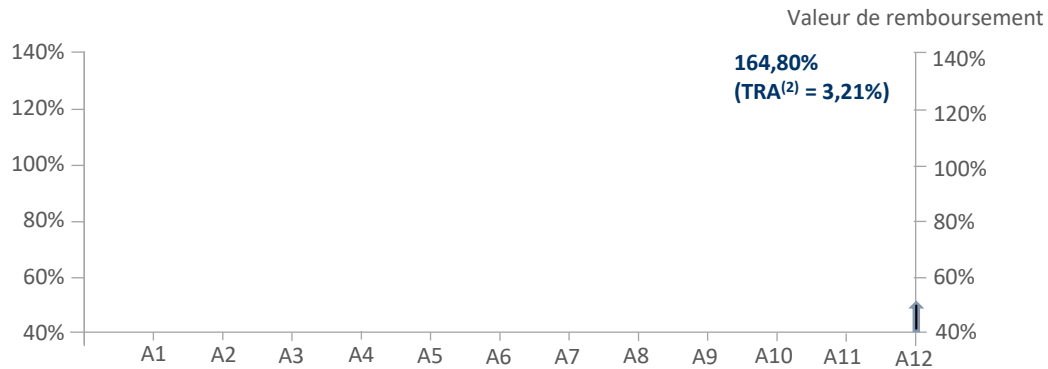
(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des TRA.

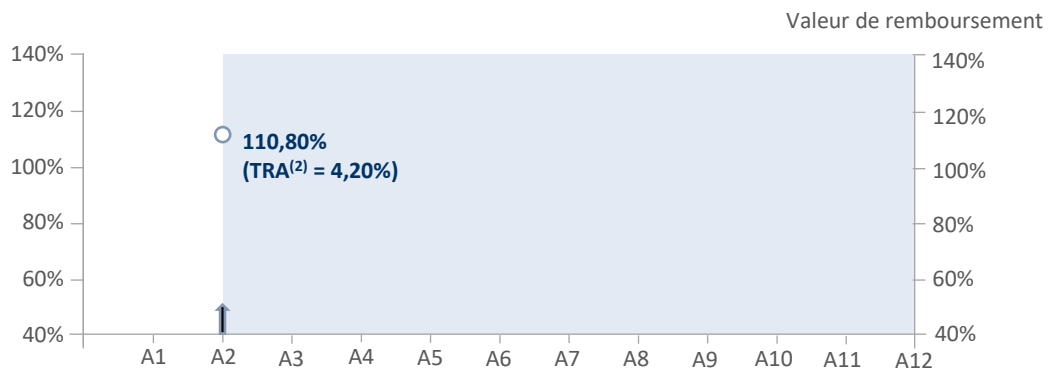
# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

## SCÉNARIO 1 : l'Émetteur ne rappelle pas le Titre de Créance en cours de vie du produit



## SCÉNARIO 2 : l'Émetteur rappelle le Titre de Créance à son gré en année 2



○ Valeur de remboursement

■ Fin de vie du titre de créance



↑ Versement du coupon de 5,40% par année écoulée

# ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

---

## SCÉNARIO 1 : l'Émetteur ne rappelle pas le Titre de Créance en cours de vie du produit

---

- ↪ De la fin de l'année 1 à la fin de l'année 11, le Titre de créance n'est pas rappelé par l'Émetteur.
- ↪ À l'issue des 12 ans, l'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial<sup>(2)</sup> majoré d'un coupon fixe de 5,40% par année écoulée, soit 164,8% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors égal à 3,21%.

## SCÉNARIO 2 : l'Émetteur rappelle le Titre de Créance à son gré en année 2

---

- ↪ À la fin de l'année 1, le Titre de créance n'est pas rappelé par l'Émetteur. Le produit continue.
- ↪ À l'issue de l'année 2, l'Émetteur rappelle le Titre de Créance à son gré, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> l'intégralité du capital majoré d'un coupon fixe de 5,40% par année écoulée, soit 110,80% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net<sup>(2)</sup> est alors de 4,20%.



(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 8).

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets ainsi que les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent net hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte titres, et fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Voir en page 2 pour la méthode de calcul des TRA.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Type	Titres de créance (Note) de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 17 juillet 2023. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre
Règlement / Livraison	Euroclear, Clearstream Luxembourg.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR1459AB0746
Période de commercialisation	Du 25/09/2023 au 21/12/2023 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du titre de créance « NOTE TAUX FIXE 5,40% DECEMBRE 2023 » peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 21/12/2023, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
Offre au Public	Oui avec obligation de publier un prospectus - France
Éligibilité	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
Garantie du capital	<b>Pas de garantie en capital</b> en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Valeur initiale	100%
Valeur nominale	1 000 EUR
Date d'émission	21/12/2023
Dates de remboursement anticipé au gré l'Émetteur	Chaque année, du 21/12/2024 (inclus) au 21/12/2034 (inclus), ou le premier jour ouvré suivant si le 21 n'est pas un jour ouvré.
Date d'échéance	21/12/2035
Dates de paiement du coupon	21/12/2035 (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur)
Marché secondaire	Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.
Commission de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Agent de calcul	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Périodicité et publication de la valorisation	Quotidienne, publiée par Bloomberg, Reuters et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisateur	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 21/12/2023 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.

# PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

*Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.*

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

- **Risque de crédit** – Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** – Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de perte en capital** – Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée** – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.





# AVERTISSEMENTS

**DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS :** Le produit « NOTE TAUX FIXE 5,40% DECEMBRE 2023 » décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 13 janvier 2023), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 21 décembre 2023 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#) et via le lien suivant pour les [Conditions Définitives](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site [www.gspriips.eu](http://www.gspriips.eu). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

**HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES :** L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur et/ou le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT :** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche du groupe Goldman Sachs ou d'une de ses sociétés affiliées ni d'Irbis et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

**INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**AGRÈMENT :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

**RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») :** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le produit) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

**RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales,

réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve de son droit à tout moment de modifier cette fourchette à tout montant que Goldman Sachs International juge, à sa seule discrétion, approprié.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce produit.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



IRBIS SOLUTIONS - SAS au capital de 1 335 000,00 €

RCS PARIS : 891 835 126

58 avenue Hoche, 75008 PARIS

IRBIS SOLUTIONS est détenue à 100% par la société IRBIS FINANCE SAS, société au capital de 19 043 093,70 €.